Compte-rendu du CHSCT du 2 avril 2020 INSEE – Douane - DGFIP

LE POINT...

... à la DRFIP :

Les personnes fragiles ou empêchées pour garde d'enfants restent chez elles. Cela représente environ 300 personnes.

Le 1^{er} avril, il y avait 142 agents présents (18%) et 113 agents en télétravail (14%).

Pour les présents, la règle est le respect des gestes barrières et la distanciation.

Une action est menée en matière de nettoyage et d'hygiène.

La réouverture des 2 SPF a été déclarée prioritaire par la Direction Générale.

Le travail étroit avec le Préfet et l'ARS se poursuit.

... à la Douane :

Sur 200 agents, il y a entre 140 et 150 agents à domicile, soit environ 45 présents.

L'activité a fortement diminué avec la fermeture de l'aéroport 1 jour sur 2, et peu d'activité au CDP.

Il y a des cas de quatorzaine administrative (retours sur le département).

Il y a également 1 cas contact, géré par l'ARS. Le médecin de prévention (MDP) a été contacté pour ce cas particulier.

Tous les agents qui ont fait des tests ont eu des résultats négatifs.

De nouvelles consignes sont arrivées concernant le port du masque et sur les mesures de prévention pour le frêt.

Le matériel (masques + gel + gants) est en quantité suffisante.

... à l'INSEE :

Les agents de l'INSEE sont en mode télétravail. Il n'y a plus d'enquête sur le terrain, mais uniquement à distance. L'accès au réseau est partagé, on n'exige pas la même productivité.

Les agents empêchés sont en autorisation spéciale d'absence.

Aucun agent n'est contaminé au COVID19.

• Isabelle LAVOUÉ, inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) salue l'engagement des personnels et des MDP qui sont présents et donnent de leur temps et de leur imagination pour s'adapter.

Il y a une mutualisation et une capitalisation des informations qu'on reçoit dans tout le réseau.

Pour La Réunion, elle a des contacts avec les assistants de prévention (AP), Carole Fourcade concernant l'hygiène des locaux, comment nettoyer son poste de travail avant de commencer, se laver les mains.

La distanciation est plus facile à respecter car il y a moins d'agents présents.

Des fiches ont été créées. On a maintenant une quantité suffisante de masques, et le MDP va expliquer comment les utiliser.

• Le MDP rappelle que la situation de La Réunion est différente de celle de la Métropole, et qu'il a toujours fallu jongler entre la situation réelle et les mesures prises au niveau national. Elle rappelle également qu'elle n'a toujours pas de masque.

LES THÈMES ABORDÉS :

1/ Problématiques INSEE

- * Suite à une question des OS, le Directeur de l'INSEE confirme que les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sont toujours dans les locaux. Une personne doit passer au moins 1 fois par jour car ils ne peuvent pas tout faire en télétravail.
- * Il est signalé que certains agents souhaitant télétravailler n'ont pas pu récupérer leur poste de travail. Par ailleurs, les agents dont les missions n'ont pas été jugées prioritaires, se sentent parfois inutiles

Le Directeur de l'INSEE répond que la plupart des agents ont un poste nomade et que les agents absents lors de la mise en place du confinement n'ont pas pu récupérer leur ordinateur portable. Pour le moment, il est impossible de les récupérer, mais il va reposer la question à sa hiérarchie. En ce qui concerne les missions prioritaires, il va faire plus attention à sa communication. Le plan de continuité de l'activité (PCA) prévoit les immatriculations SIRET, la liste des prix à la consommation, et la mesure du taux de chômage.

2/ Problématiques DRFIP

* Au CHU de Saint-Pierre, depuis quelques jours, les urgences classiques ont été transférées dans le hall (à proximité de la trésorerie) pour que les urgences actuelles deviennent les urgences COVID. Il est demandé si un cheminement est prévu pour que les agents ne soient pas en contact avec les malades.

Malgré un contact téléphonique avec son homologue du CHU, le MDP n'a pas eu de réponse satisfaisante. Elle demande au DRFIP d'interpeller de manière plus formelle le médecin du CHU. Il va donc se renseigner sur le cheminement des agents de la trésorerie du CHU.

Par ailleurs, le DRFIP indique que, les personnels administratifs du CHU disposant de masques, l'ARS a livré des masques (400) aux agents de la trésorerie du CHU, ainsi que du gel hydroalcoolique et des gants. En effet, même si la trésorerie du CHU est fermée au public, s'il y a des besoins ponctuels, un accueil sur RDV est possible, et dans ce cas les masques sont indispensables.

Le MDP demande de ne pas utiliser les masques quotidiennement si la trésorerie est fermée, sauf en cas de contacts avec le public, car il y a un risque de pénurie. L'usage correct des gants est très compliqué, et si on n'a pas la maîtrise de cet usage, il vaut mieux ne pas les utiliser. De plus, après usage, il faut les jeter dans un sac en plastique que l'on ferme.

* Il a demandé la plus grande prudence, ainsi qu'un nettoyage renforcé.

Le DRFIP rappelle que le nombre de télétravailleurs est passé de 70 au début de la crise à 113 aujourd'hui, avec la redistribution des ordinateurs portables pour les missions prioritaires télétravaillables.

Pour ce qui est du nettoyage, un nouveau message a été envoyé aux chefs de services par le responsable du Pôle Ressources, mais il n'est pas question de faire un recensement journalier. Cela relève de la responsabilité collective et individuelle.

La Direction affirme que tous les sites sont dotés de gels hydroalcooliques, auxquels s'ajoutent un stock à la DRFIP et une dotation à venir.

* La CGTR Finances Publiques interroge le DRFIP sur un éventuel plan de protection des agents à la réouverture des services, même si aucune date n'est encore fixée.

Il n'y a pas de consigne nationale à ce jour. Cela dépendra sans doute de la date de sortie du confinement.

Une étude est en cours sur le développement de l'accueil téléphonique et sur les modalités d'accueil en général.

- * Il est demandé si le fonds de solidarité pour les entreprises pourrait nécessiter une présence accrue des agents des SIE. La Direction répond qu'une note est en cours de diffusion.
- * Existe-t-il des fiches explicatives sur le bon usage des gants ? L'ISST répond qu'il existe une fiche sur le port et le retrait du masque et des gants.
- * Il est demandé de mettre sur la page Ulysse 974 des informations concernant le PCA et les risques sanitaires, le DRFIP donne son accord et indique qu'il va donner des consignes en ce sens.
- * Le DRFIP indique que des agents qui ne sont pas sur des missions prioritaires se sont portés volontaires, par esprit de solidarité. Il s'agit d'agents qui ont des compétences sur des missions prioritaires, même s'ils ne sont pas actuellement affectés sur ces missions.

3/ Problématiques Douane

* Il est demandé des informations sur le cas contact.

Le Directeur de la Douane indique qu'il s'agit d'un agent qui a participé à une réunion en présentiel le 17/03/2020. Un des participants à cette réunion a été testé positif. L'ARS a donc contacté l'agent pour qu'il reste en quatorzaine, sous surveillance. Il n'a présenté aucun signe de contamination et devait donc reprendre le travail le 03/04/2020.

Le MDP indique que nous aurons probablement d'autres cas contacts. Comme nous sommes au niveau 2, on recherche encore ces cas contacts, même s'ils ne sont pas nécessairement porteurs, et on leur demande de respecter la quatorzaine pour éviter une éventuelle propagation du virus.

Procédure:

Quand une personne est testée positive, elle est contactée par l'ARS qui demande la liste des personnes côtoyées depuis la veille de l'apparition des symptômes. Toutes ces personnes sont contactées et placées en quatorzaine. Lorsqu'il s'agit d'un agent, le MDP rappelle cet agent et refait avec lui l'interrogatoire de l'ARS, pour vérification.

Auparavant, le dépistage était accessible via le 15. Maintenant, il est élargi aux généralistes et laboratoires en ville :

- dès lors qu'il y a des symptômes (essoufflement, toux, fièvre, anosmie,...)
- pour les personnes fragiles avec comorbidité
- pour les gens ne présentant pas de symptôme : soignants qui rentrent de Métropole, soignants hospitaliers ou en EPHAD, soignants en contacts étroits COVID (cohabitation avec un malade)
- pour les personnes asymptomatiques de retour de Métropole et qui doivent travailler en contact avec le public.

Le test est effectué à J + 5 après le contact avec le patient testé positif.

C'est une adaptation locale, cela ne se fait pas au niveau national.

Le MDP rappelle que la question sur le portage asymptomatique est encore débattue, qu'il n'y a pas d'évidence scientifique. Les malades sont contaminants à partir de la veille de leur symptômes. Le nombre de patients asymptomatiques porteurs est très faible.

Les collègues du cas contact n'ont pas été prévenus car cet agent n'a présenté aucun symptôme.

La CGT Douane demande de ne pas pointer du doigt un collègue asymptomatique, qui aurait été en contact.

* La CGT Douane demande la communication de la note concernant le port du masque.

Le Directeur de la Douane indique que c'est une note du 31/03/2020 qui rappelle la note de la médecine de prévention et des conditions d'utilisation du masque.

En matière de lutte contre la fraude, les contrôles lors de la crise sanitaire doivent respecter certaines conditions : respect des recommandations sanitaires, mise à disposition du matériel suffisant, port du masque dès lors que l'agent le juge nécessaire.

4/En cas d'agents contaminés

Le MDP rappelle que le débat sur la durée de l'arrêt de travail n'est pas totalement tranché.

Les médecins du travail pourront délivrer des arrêts. Quid des MDP?

En cas de tests, les agents contaminés ne sont pas obligés de communiquer les résultats.

Enfin, le MDP n'est pas favorable à une visite avant la reprise du travail.

L'ISST rappelle qu'il est important de prévenir le MDP. Cela relève du sens civique des agents, de l'application des gestes barrières à la déclaration des cas de contamination. Les agents qui se déclarent malades sont renvoyés à leur domicile.

Le Directeur de la Douane déclare que les agents en congé ordinaire de maladie ou présentant des signes sont testés. Jusque-là les tests ont été négatifs, et la Direction informée.

Le DRFIP déclare que cela relève de la responsabilité individuelle, pour le bien collectif : un agent qui exerce une mission prioritaire et qui présente des signes de contamination, par mesure de sécurité, peut rester confiné. Son absence ne sera pas considérée comme du service non fait.

Le MDP rappelle que l'agent doit demander un arrêt de travail à son médecin généraliste.

La CGT Douane demande le respect du secret médical.

L'ISST rappelle que le code du travail prévoit que l'agent doit informer son employeur. Sinon, il y a mise en danger de la vie d'autrui.

5/Les retraités de nos Directions

Est-ce que les différentes Directions se sont occupées de leurs retraités.

Il n'y a rien de prévu à la DRFIP. Le DRFIP répond que les services sont déjà très sollicités et la secrétaire du CHSCT propose de rediriger cette question à l'assistante sociale.

6/Quelques infos supplémentaires sur le COVID 19

Le MDP rappelle que la persistance du virus est de quelques heures à quelques jours, selon les supports et l'environnement.

L'humidité favorise la persistance. Pour ce qui est de la température, on ne sait pas. Dans l'air, on ne sait pas.

Ce dont on est sûr, c'est que la transmission se fait par les mains (50 % des cas), et par gouttelettes. Une cellule d'épidémiologie locale a été créée.